

AMÉLIORER LE PARCOURS DU PATIENT AVEC UNE MALADIE CHRONIQUE

LIEN AVEC LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

Axe n°4 : Faire évoluer le système de santé dans une logique de parcours – Permettre aux patients de mieux vivre avec leurs maladies chroniques dont le diabète

MOYENS ET OUTILS NÉCESSAIRES

- Recensement de l'offre existant dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes atteintes des maladies chroniques
- Veille sur les expérimentations pouvant être mis en place
- Groupe de travail pour créer un pôle / structure d'accompagnement de deuxième ligne : groupe de travail pour créer des parcours adaptés avec les professionnels souhaités (psy, sophro, ...)

PUBLIC VISÉ

Patients du territoire de la CPTS ayant une maladie chronique

PLANNING PRÉVISIONNEL

Début : entre 12 et 24 mois après la signature de l'ACI

LES PARTENAIRES

Associations et représentants des dispositifs spécialisés existants sur le territoire (AP3A, ETP Grand Est)

Professionnels de santé (dont notamment les pharmaciens)

Maison Sport Santé et Réseau de santé
Association Formation Sommeil Vigilance

MSP du territoire de Reichshoffen et de Woerth
UGECAM Alsace / CERRAN : Liebfrauenthal, Morsbronn, Niederbronn

OBJECTIF GÉNÉRAL

Améliorer le parcours du patient avec une maladie chronique

LES ACTIONS MENÉES

• Recenser et faire mieux connaître l'offre existante spécifique aux maladies chroniques les plus présentes sur le territoire

o Les pistes de travail possibles : recensement des médecins spécialistes ou médecins généralistes spécialisés dans une prise en charge particulière et mention de ces « sur-spécialités » dans l'annuaire du site internet de la CPTS, recensement des associations (ex AP3A pour les maladies respiratoires) installées sur le territoire, pouvant apporter une aide complémentaire aux personnes atteintes d'une maladie chronique, organiser des actions de promotion ETP en lien avec l'ETP Grand Est.

• Chercher à participer aux expérimentations permettant de bénéficier des financements innovants pour des nouvelles prises en charge des maladies chroniques (par exemple, les expérimentations de l'article 51)

o Une des premières actions sera le développement d'une prise en charge en ambulatoire des troubles de sommeil en lien avec l'association Formation Sommeil Vigilance et le centre de sommeil Espace Sommeil Vigilance (action envisagée par la MSP Reichshoffen et la MSP de Woerth / Dr Roland Seibert de l'Espace Sommeil Vigilance de Haguenau)

Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les infirmiers souhaitant participer à cette prise en charge et d'organiser des séances de formation pour les professionnels souhaitant y participer (premières séances de formation pouvant être organisées dès l'été 2021).

Dans un deuxième temps, la coordination entre médecins, les infirmières, et centre de sommeil ESV pourra commencer. Cela permettra notamment de programmer les premiers rendez-vous et de réaliser les enregistrements. Sur la demande des infirmières, les premiers enregistrements pourront être accompagnés par des membres de l'ESV afin de rassurer les équipes infirmières.

• Poursuivre et développer la prise en charge en hospitalisation de jour SSR spécialisé (rééducation métabolique, neurologique, réentraînement à l'effort, ...), en lien notamment avec l'UGECAM Alsace / CERRAN (Liebfrauenthal, Morsbronn, Niederbronn)

• Étudier l'opportunité de créer un pôle / structure d'accompagnement de deuxième ligne pour compléter les soins et éventuellement décharger les médecins généralistes de certains aspects plus psychologiques dans le traitement des maladies chroniques

o Ce pôle serait en lien avec les médecins généralistes et l'hôpital qui y dirigeraient les patients qui le souhaitent et recevraient un bilan par le pôle après chaque étape suivie par le patient :

Proposer un accompagnement psychologique aux patients souffrant d'une maladie chronique

Proposer un accompagnement par la médecine douce, notamment l'hypnose, qui serait complémentaire aux antalgiques en vue de la réduction de la douleur et des outils de gestion de la douleur, utiles lorsque le médicament ne suffit plus ou lorsqu'on cherche à en réduire la prise

Post-Covid : proposer des groupes de parole entre patients souffrant de maladies chroniques en vue de recréer du lien et de limiter la solitude engendrée par la maladie elle-même et le repli sur soi.

